

CDC Argentan Intercom

Etude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la Ville d'Argentan (61200)

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Fax : 0233122526, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr.

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7046181>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques .

Objet du marché : Etude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la Ville d'Argentan (61200).

Type de marché : Services.

Site ou lieu d'exécution principal : Quartiers centre-ville et gare 61200 Argentan .

Code NUTS : FRD13

L'avis implique un marché public.

Autres informations : L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est <http://www.centraledesmarches.com/>

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site www.centraledesmarches.com et au BOAMP.

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet le recrutement d'un prestataire chargé d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en oeuvre d'une OPAH-RU à Argentan s'inscrivant dans le cadre du programme Action Coeur de Ville. L'étude se concentrera sur les problématiques liées au logement. L'étude se décline en 3 phases : 1) Diagnostic, 2) Stratégie et plan d'actions, 3) Conventions d'opérations. La présente consultation consiste en un marché public de services passé en procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique et selon les dispositions énoncées dans le CCAG prestations intellectuelles. Conformément aux dispositions des articles L2113-10, L2113-11 et R2113-2 du code de la commande publique, le présent marché ne fait pas l'objet d'une dévolution en lots séparés. En effet, par principe les marchés publics sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Le pouvoir adjudicateur peut ainsi décider de ne pas allouer un marché public si la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Or, en l'espèce la mission consiste à accompagner l'établissement en vue de la mise en oeuvre d'une OPAH-RU, mission dont la méthodologie permettra d'apporter une cohérence globale de projet ainsi qu'une mutualisation des coûts d'ingénierie justifiant une procédure de marché non allotie. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat et seront précisés à l'acte d'engagement mais la durée maximale de l'étude est fixée à dix mois à compter de la date de notification hors phases de validation interne. L'exécution du marché commencera dès la réception de la notification valant ordre de service. Refus des variantes.

Quantités :

La nature, la quantité et la description des prestations et leurs spécifications techniques sont donnés dans le CCTP.

Options, description concernant les achats complémentaires :

Variantes : Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières, ils devront s'y conformer scrupuleusement et fournir impérativement une proposition de base conforme à ses spécifications, y compris toutes suggestions relatives aux règles de l'Art. En effet, les variantes ne sont pas autorisées conformément aux dispositions de l'article R2151-8 du code de la commande publique, ainsi les candidats sont tenus de répondre à la solution de base conforme aux documents de la consultation. Options : Sans objet. Prestations non prévues - exécutions supplémentaires - modifications du marché : Des modifications du marché peuvent intervenir conformément aux dispositions prévues aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique. Notamment, la poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant.

Durée du marché : 10 mois à compter de la notification du marché.

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : En application des dispositions des articles R2191-7 alinéa 3 et R2191-33 du code de la commande publique, le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire à concurrence de 5% du montant de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement sera assuré par des fonds propres. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Les délais de paiement sont fixés à 30 jours, dans les conditions définies au cahier des clauses administratives particulières, conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 du code de la commande publique. Les prix du marché sont fermes et forfaitaires. En application de l'article R2112-6 du code de la commande publique, les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix forfaitaires dont le libellé est donné dans le détail estimatif fourni par le candidat, selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu : soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article R2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : En qualité de candidats individuels et de membres d'un

ou plusieurs groupements ; En qualité de membres de plusieurs groupements. L'entrepreneur, membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : Se référer aux documents de la consultation.

Situation propre des opérateurs économiques : Se référer aux documents de la consultation.

Capacité économique et financière : Se référer aux documents de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Se référer aux documents de la consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % valeur technique

40 % prix des prestations

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 13 mai 2019 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2019-06

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique. Pour de plus amples renseignements se référer aux articles L2132-2 et R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique et au règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <http://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Jean-Philippe GODEFERT, Directeur projet Action Coeur de Ville , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <http://www.argentan-intercom.fr/>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen , 3 rue Arthur le Duc, 14050 CAEN cedex . Téléphone : 0231707272 - Fax : 0231524217 . Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr . Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 12 avril 2019.